ASPRO asbl

Association luxembourgeoise des Professionnels
du Spectacle Vivant

Assemblée générale 2018

11.06.2020 en visioconférence

Présent.e.s (35) : Ela Baumann, Jean Bermes, Luisa Bevilacqua, Aude-Laurence Biver, Gianfranco Celestino, Jill Christophe, Frédérique Colling, Betsy Dentzer, Martine Conzemius, Catherine Elsen, Véronique Fauconnet, Natasa Grujovic, Fabienne Hollwege, Piera Jovic, Colette Kieffer, Julie Kieffer, Nora Koenig, Sophie Langevin, Rosalie Maes, Annick Pütz, Elsa Rauchs, Konstantin Rommelfangen, Stéphane Roussel, Anouk Schiltz, Raoul Schlechter, Paul Schumacher, Anne-Marie Schwartz, Anne Simon, Marie Theis, Mahlia Theismann, Claire Wagener, Timo Wagner, Dagmar Weitze, Peggy Wurth, Giovanni Zazzera

Excusé.e.s (6) : Eugénie Anselin, Mara Daro, Jennifer Gohier, Sally Merres, Renelde Pierlot, Clio Van Aerde

Ordre du jour

1. Mot de la présidente
2. Présentation du rapport d'activité 2019
3. Présentation des activités pour l'année 2020
4. Présentation du bilan financier 2019
5. Rapport des réviseures de caisse
6. Approbation des comptes de 2019 et décharge de la trésorière
7. Approbation du budget 2020
8. Nomination de deux réviseur.e.s de caisse
9. Décharge du conseil d'administration
10. Election du nouveau conseil d'administration 15 sièges
11. Election du/de la président.e, du/de la vice-président.e, du/de la secrétaire et du/de la trésorier.ière par le conseil d'administration
12. Divers
13. Echange et discussions

1. Mot de la présidente

Peggy Wurth souhaite la bienvenue à tou.te.s et présente le déroulement de l'Assemblée générale et les modalités spécifiques de la visioconférence.
Elle revient sur les étapes marquantes de 2019, comme entre autres la publication du Glossaire, le travail sur les recommandations tarifaires et les relations avec le Ministère de la Culture qui accordé une convention à l'ASPRO en 2019.
Dans un deuxième temps, la présidente évoque tout ce qui s'est passé en 2020 à partir de l'instauration de l'état d'urgence à cause de la crise sanitaire. Elle passe en revue les différentes démarches que l'ASPRO a entreprises, le plus souvent en collaboration avec les autres associations de l'ULASC (AAPL, ACTORS.lu, ALTA, LARS et FLAC) et elle insiste sur le fait que la crise n'a fait qu'amplifier des problèmes déjà présents avant.
Elle conclut en remerciant le CA et les membres pour leurs efforts.
Pour le détail, cf. le Rapport d'activité en annexe.

2. Présentation du rapport d'activité 2019

Peggy Wurth, Frédérique Colling, Anne Simon et Jill Christophe présentent les activités de l'ASPRO en 2019.
Cf. le Rapport d'activité en annexe.

3. Présentation des activités pour l'année 2020

Peggy Wurth énumère les activités déjà entamées et encore prévues en 2020 en disant qu'il s'agit d'une continuation directe des sujets déjà traités en 2019 comme les recommandations tarifaires et l'élaboration d'un contrat type.
Elle revient aussi sur l'actualité liée à la crise sanitaire : lors d'une entrevue avec la Ministre de la Culture prévue demain (12.06.2020), l'ULASC demandera la prolongation des aides extraordinaires au moins jusqu'au 31 juillet 2020.
[Note a posteriori : le 12.06.2020 le Ministère de la Culture a annoncé la prolongation des aides supplémentaires jusqu'au 31 août 2020.]
Suite aux différentes clauses « COVID-19 » qui commencent à circuler et dont certaines sont très défavorables aux artistes, l'ASPRO a consulté une avocate afin de mettre à la disposition de tou.te.s les membres une clause « COVID-19 » reprenant les intérêts de l'artiste que celle/celui-ci peut proposer aux producteurs. Cette clause sera accessible sur l'Espace Membres du site dès que possible.
Peggy Wurth insiste aussi sur le fait que toute clause de tout contrat est négociable et qu'un contrat n'est valable juridiquement qu'à partir du moment où les deux parties ont signé.
Un autre chantier de 2020 sera les droits d'auteur. Une collaboration est prévue avec l'IPIL (Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg) qui propose un travail de sensibilisation autour de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur, spécifiquement pour le secteur du spectacle vivant dans notre cas. Sont prévues des sessions dédiées aux différents métiers et éventuellement le travail sur les droits des comédien.ne.s pourra se

réaliser ensemble avec ACTORS.lu qui sont également en contact avec l'IPIL. Dans un deuxième temps une collaboration au sein de l'ULASC est également envisageable, surtout pour travailler sur certains vides juridiques dans le domaine des droits d'auteur. Des groupes de travail seront créés à ce sujet et un appel sera lancé à tou.te.s les membres.
Peggy Wurth passe la parole à Stéphane Roussel qui présente le nouveau groupe de travail appelé DURA-FORM qu'il a lancé avec Serge Tonnar au sein de la Theater Federatioun. Il s'agit de réfléchir ensemble sur l'éco-responsabilité dans le secteur du spectacle vivant (p.ex. sur ce qui se passe avec les décors après les représentations), la durabilité (trouver un nouvel équilibre puisqu'actuellement nous réalisons trop de productions avec trop peu de représentations) et la recherche de nouvelles formes. Une première réunion aura lieu en juillet. Les membres de l'ASPRO intéressé.e.s peuvent s'inscrire pour participer : info@aspro.lu.

4. Présentation du bilan financier 2019

La trésorière Ela Baumann présente le bilan de 2019.
Elle explique que l'ASPRO a fait moins de dépenses en 2019 (total des charges : 8.319,55€) que de recettes (total de produits : 24.997,30€) car nous avons obtenu notre convention qu'en cours de l'année et nous ne l'avons pas pu dépenser entièrement. Le bilan de 2019 présente un actif circulant (banque et caisse) de 20.900,64€ et le passif se compose du report à nouveau de 2018 de 4.222,89€ et du résultat positif de 2019 de 16.677,75€.

5. Rapport des réviseurs de caisse

Les réviseures de caisse Betsy Dentzer et Martine Conzemius ont contrôlé la comptabilité de l'association et n'ont pas constaté d'irrégularité.

6. Approbation des comptes de 2019 et décharge de la trésorière

Les réviseures proposent à l'assemblée réunie de donner la décharge à la trésorière. Les comptes sont approuvés et la décharge donnée à Ela Baumann.

7. Approbation du budget 2020

Ela Baumann présente le budget pour 2020 avec un total de 51.150€. Grâce à notre convention, nous pouvons prévoir un budget important pour les tâches administratives (qui sont nombreuses) et pour rémunérer nos membres pour des tâches spécifiques (comme par exemple la représentation officielle dans des commissions ou la participation à des réunions externes). Autres postes importants : la réalisation d'une vidéo de sensibilisation, le rémunération d'experts divers, les honoraires pour une fiduciaire. Les recettes

se composent essentiellement de la convention de 2020 et du report de celle de 2019 et des cotisations des membres pour l'année 2020.
Le budget 2020 est approuvé par l'Assemblée générale.

8. Nomination de deux réviseures de caisse

Betsy Dentzer et Martine Conzemius acceptent de continuer leur mandat en 2020.

9. Décharge du conseil d'administration

L'assemblée accorde la décharge au conseil d'administration de 2019, composé de 15 membres.

10. Election du nouveau conseil d'administration

Trois membres ne souhaitent plus faire partie du conseil d'administration de 2020. Peggy Wurth remercie Aude-Laurence Biver, Renelde Pierlot et Elsa Rauchs pour leur engagement en 2019.

13 personnes se portent candidats pour le nouveau conseil d'administration et sont élues par l'assemblée : Ela Baumann, Jean Bermes, Gianfranco Celestino, Jill Christophe, Frédérique Colling, Piera Jovic, Nora Koenig, Annick Pütz, Anouk Schiltz, Anne Simon, Claire Wagener, Peggy Wurth, Giovanni Zazerra.

Dans un premier temps les réunions continueront à avoir lieu sous forme de visioconférences. Le CA se réunira régulièrement toutes les 3 semaines, mais avec des réunions un peu plus courtes puisque l'idée est de réaliser une grande partie du travail en groupes de travail ouverts à tou.te.s les membres.

11. Election du/de la président.e, du/de la vice-président.e, du/de la secrétaire et du/de la trésorièr.e par le conseil d'administration

Le nouveau conseil d'administration se retire pour l'élection des postes officiels et revient avec la distribution suivante, identique à celle de 2019 :
Présidente : Peggy Wurth
Vice-président : Jean Bermes
Trésorière : Ela Baumann
Secrétaire : Jill Christophe

Peggy Wurth annonce qu'elle accepte le mandat de présidente encore une fois, mais qu'elle ne présentera plus sa candidature pour ce poste en 2021.

12. Divers

Peggy Wurth présente quelques informations que l'ASPRO souhaite partager avec tou.te.s les membres.

Indemnités pour intermittent.e.s du spectacle
Nous avons constaté pendant la crise et déjà avant que la durée d'obtention des indemnités était plus ou moins longue selon les personnes, mais le Ministère de la Culture n'a pu nous donner d'explication. Par contre, nous avons compris que le Ministère dispose d'un dossier pour chaque intermittent.e qui renseigne sur son activité en termes de jours de travail notamment. Notre recommandation : inscrivez tous vos jours de travail effectifs dans le carnet (ne vous s'arrêtez pas aux 80 jours requis). De cette façon le Ministère connaît votre activité professionnelle réelle, ce qui peut jouer en votre faveur dans le cas d'une crise. Autre recommandation : comptez toujours votre temps de préparation (apprentissage du texte, toute recherche, conception ou préparation quelconque réalisées à la maison ou en atelier avant le début des répétitions et avant le début officiel stipulé dans le contrat). Ceci vaut également pour les spectacles annulés ou reportés : comptabilisez tous les jours de travail prévus comme des jours de travail effectifs avec une note qu'il y a eu une annulation ou un report pour cause de crise sanitaire.

Informations
Si vous disposez d'informations qui pourraient être intéressantes pour tou.te.s nos membres, partagez-les avec nous (info@aspro.lu) et nous les publierons dans l'Espace Membres et dans nos newsletters. Aussi, n'oubliez pas de consulter régulièrement l'Espaces Membres !

Cotisation 2020
Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation pour 2020, il est grand temps ! Vous recevrez alors votre relevé d'affiliation pour votre déclaration d'impôts.

La question du salariat ou non ?
L'avocate que nous avons consulté a attiré notre attention sur le fait que beaucoup de nos contrats sont en réalité des contrats de travail, avec les désavantages du salariat (lien de subordination) sans aucun des avantages du salariat (la part patronale des cotisations sociales prise en charge par l'employeur, des congés payés, un temps de travail réglementé, des heures supplémentaires…). Face à cette situation de faux.sses salarié.e.s dans laquelle beaucoup d'entre nous se trouvent actuellement, nous aimerions mener une réflexion approfondie afin de comprendre si oui ou non les professionnel.le.s du spectacle vivant ou certains métiers gagneraient à devenir salarié.es avec des CDD d'usage pour chaque production.

13. Echange

Taux de TVA super-réduit de 3%

Paul Schumacher a proposé, suite à des discussions avec un fonctionnaire de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA (AED), de facturer 17% de TVA dans les cas de doute (comme le recommande aussi l'ASPRO), d'attendre le retour de la déclaration de TVA de 2020 et de voir ensuite avec l'AED si c'est possible de facturer à l'avenir 3% pour le même genre de prestations ou pas. L'AED ne redresse pas quand la/le professionnel.le s'est trompé en leur faveur (en facturant 17% au lieu de 3%), il n'y a donc pas de remboursement. Les redressements se font uniquement dans l'autre sens : quand l'AED juge que la/le professionnel.le a facturé 3% à tort. A ce moment-là c'est à nous de payer la différence, nous ne pouvons pas revenir vers le producteur.

Jill Christophe insiste aussi sur le fait que les fonctionnaires de l'AED disposent uniquement de la loi sur la TVA et de la circulaire N°800 qui énumère les métiers compris dans la notion d'« artiste-interprète » (et ceux exclus) pour traiter nos déclarations de TVA. Dans les cas de doute, elles/ils doivent décider en interprétant la circulaire.

Aides supplémentaires pour COVID-19

Natasa Grujovic pose une question au sujet des aides supplémentaires pour connaître les expériences des autres membres. Peggy Wurth rapporte que le Ministère de la Culture n'a pas refusé de demande d'aides supplémentaires jusqu'à présent. Rosalie Maes tire l'attention sur une erreur à éviter : il faut indiquer sur le formulaire « normal » la totalité des indemnités qu'on veut demander pour le mois en question, indemnités « normales » et indemnités COVID. En cas de doute ou de problèmes, Peggy Wurth conseille aux membres de contacter Tammy Tangeten au Ministère de la Culture.

Paul Schumacher insiste sur l'importance de la prolongation des aides supplémentaires vu que les annulations et reports de projets se répercutent au moins jusqu'en octobre 2020. Peggy Wurth rappelle que l'ASPRO (avec l'ULASC) a déjà obtenu une première prolongation jusqu'au 30 juin 2020. Elle explique aussi que l'ULASC a demandé des aides plus adaptées que les indemnités en évoquant au Ministère de la Culture la création d'une sorte de fonds de solidarité pour des cas de maladie prolongée, aussi au-delà du contexte de la crise actuelle. Une idée serait d'indemniser en se basant sur les cotisations sociales de chacun.e (si les indemnités actuelles sont suffisantes pour les personnes qui cotisent sur base du salaire social minimum, elles sont insuffisantes pour toutes les personnes qui cotisent sur base d'un revenu annuel plus élevé). Jusqu'à présent le Ministère de la Culture ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet. La ministre Sam Tanson a évoqué le remaniement prévu du régime des intermittent.e.s et des artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. En tout cas il est clair pour l'ASPRO (et l'ULSAC) que les indemnités supplémentaires ne représentent pas une solution de longue durée.

Cotisations sociales auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale
Luisa Bevilacqua a évoqué le sujet des cotisations sociales. Le problème est que nous nous retrouvons dans une même grande catégorie avec tous les travailleurs intellectuels indépendants. Anouk Schiltz rappelle que le report des cotisations proposé par le CCSS pour les mois de crise ne constitue pas de solution puisque le problème sera le même dans quelques mois quand il faudra payer les cotisations laissées en suspens. D'où l'importance de revoir les indemnités en fonction des cotisations…
Paul Schumacher et Anouk Schiltz insistent tous deux que c'est très important de toujours cotiser à cause de la cotisation pour l'assurance pension.

Contrats pour la saison 2019-20
Betsy Dentzer nous informe que certains producteurs se montrent réticents pour proposer des contrats pour la saison prochaine face à l'incertitude de la situation sanitaire. Evidemment cela accroît encore la précarité et l'incertitude des artistes.
Anouk Schiltz insiste sur l'importance de garder toutes les traces des négociations en faisant par exemple un mail récapitulatif après une conversation téléphonique. Ces mails peuvent servir de preuve en cas de problèmes et aussi, dans le cas spécifique de la crise actuelle, pour demander des indemnités COVID pour une annulation.

Conférence de presse de Mme la Ministre (27 mai 2020)
Peggy Wurth évoque la déception de l'ASPRO (et de la Theater Federatioun) puisque la conférence de presse n'a pas été retransmise comme toutes les autres conférences de presse des ministres en temps de crise. L'annonce de la réouverture des théâtres constitue un message ambigu pour le public puisqu'il n'est pas possible de proposer un spectacle du jour au lendemain après un arrêt de travail de plus de deux mois. Evidemment l'ASPRO apprécie l'instauration des nouvelles aides et bourses, mais il faut rester réalistes en sachant que seulement une petite partie des professionnel.le.s du secteur pourront en bénéficier.

Initiatives Théâtres de la Ville et Kinneksbond
Peggy Wurth présente brièvement les appels à projets lancés par ces deux structures (qui seront transmis aux membres avec la prochaine newsletter) et leur collaboration avec petits théâtres de la ville de Luxembourg pour leur proposer des salles de représentation face à la réduction des jauges en temps de crise sanitaire.

Remerciements et clôture
Jean Bermes remercie en tant que vice-président Peggy Wurth et Jill Christophe pour leur engagement.
Peggy Wurth clôt l'Assemblée générale et invite celles et ceux qui ont envie de rester connecté.e.s pour un échange informel.

Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant

ASPRO

Rapport d'activité

2019

ASPRO est une ASBL crée afin de regrouper et représenter les professionnel.le.s du spectacle vivant.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres, et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif.ve.s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant.e.s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur ou derrière la scène.

Membres du Conseil d'administration 2019

Ela Baumann, trésorière
Jean Bermes, vice-président
Aude-Laurence Biver
Gianfranco Celestino
Jill Christophe, secrétaire
Frédérique Colling
Piera Jovic
Nora Koenig
Renelde Pierlot
Annick Pütz
Elsa Rauchs
Anouk Schiltz
Anne Simon
Peggy Wurth, présidente
Giovanni Zazzera

Depuis le 1er juillet 2019 Jill Christophe est en charge de l'administration de l'ASPRO.

ASPRO
12, rue du Puits
L-2355 Luxembourg

www.aspro.lu
info@aspro.lu

L'**ASPRO** est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel.le.s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentants de la profession et dans les médias.

L'**ASPRO** a été crée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel.le.s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles/Ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles/ils sont confronté.e.s dans leurs métiers respectifs. Ensembles elles/ils ont relevé problèmes et manquements. Cela a permis de constituer une liste de chantiers auxquels l'ASPRO s'attaque urgemment.

En tant que membre de la Theater Federatioun, l'**ASPRO** a pu rapporter les problèmes et manquements aux dirigeants des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires.

Actuellement, l'**ASPRO** travaille à ces chantiers en priorité:

- L'élaboration de recommandations tarifaires
- Les droits d'auteur
- L'élaboration d'une charte de bonne conduite qui règle les rapports entre les professionnel.le.s indépendant.e.s et les structures
- L'élaboration d'un contrat type

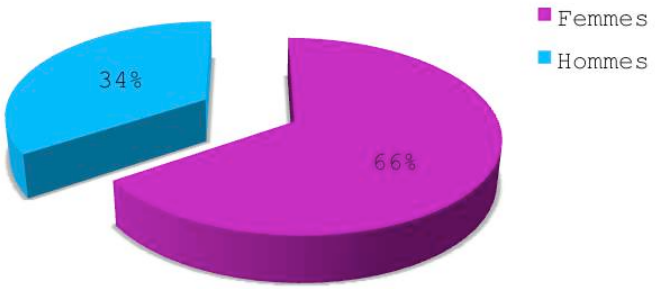
Nommer précisément les tâches et faire reconnaitre les compétences de chaque métier avec le ***Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg*** a été un premier pas pour réduire considérablement les abus.

Mettre d'accord professionnel.le.s et structures sur des tarifs minimaux pour une prestation donnée, tout en donnant la liberté à chacun.e de négocier des tarifs supérieurs, sera la prochaine étape.

Membres de l'ASPRO 2019

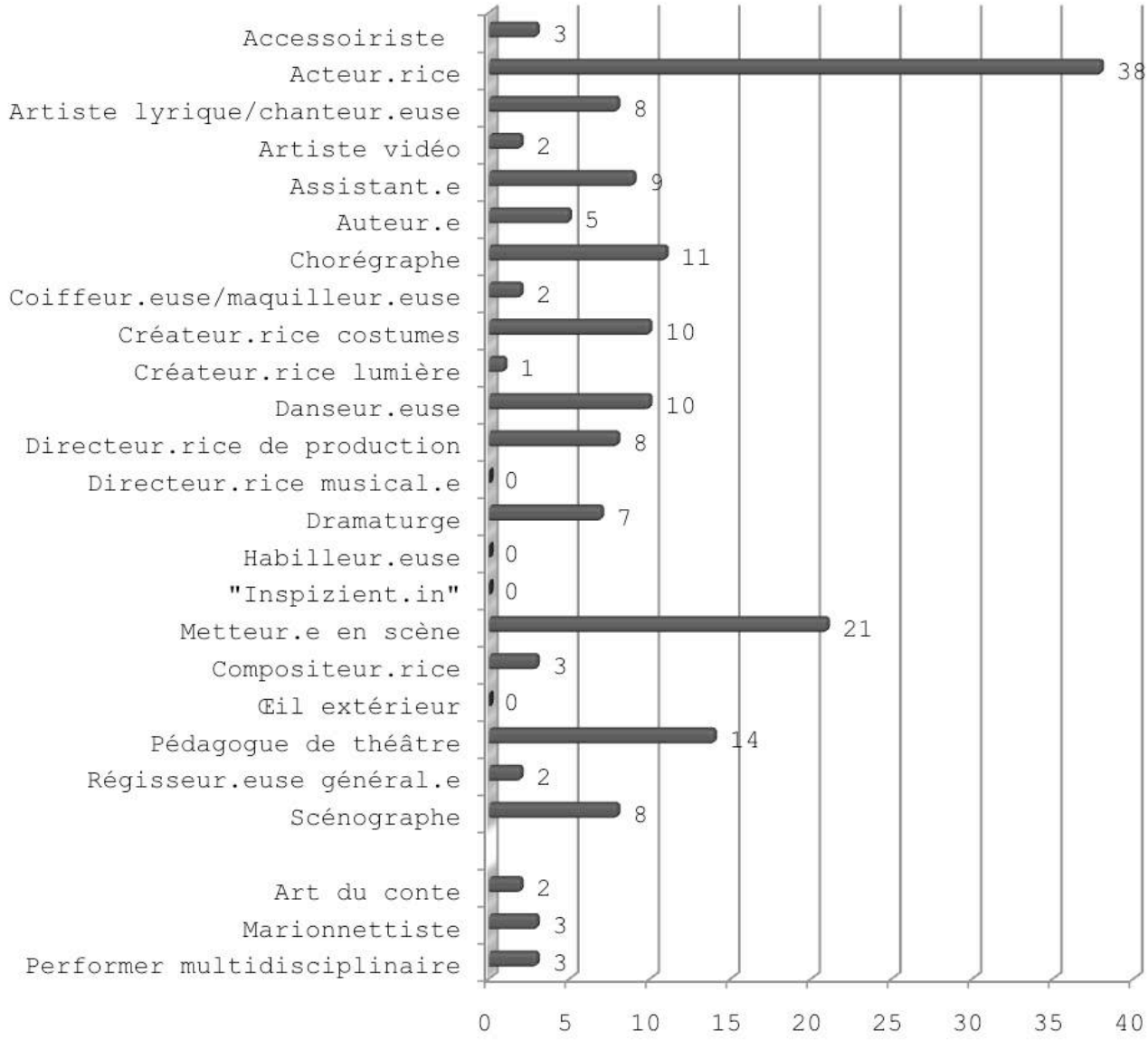
Conditions d'admission : peuvent devenir membre de l'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

Membres affilié.e.s en 2019 : 90





Membres de l’ASPRO 2019



En 2019 l’ASPRO représente des professionnel.le.s du spectacle vivant ayant 21 métiers différents (22 métiers sont présentés dans le Glossaire, 3 autres métiers au moins y feront leur entrée en 2020). La majorité des membres de l’ASPRO exerce plusieurs métiers en parallèle : p. ex. les danseur.euse.s et chorégraphes ; les créateur.rice.s costumes et scénographes, les metteur.e.s en scène et acteur.rice.s...

Mot de la présidente

Luxembourg, le 9 juin 2020

C'est avec un grand plaisir que je présente le troisième rapport d'activité de l'ASPRO. Depuis sa fondation en 2017, beaucoup de choses ont bougé dans le monde culturel luxembourgeois et l'ASPRO a su s'implanter et devenir un interlocuteur incontournable.

L'ASPRO est présente dans le Conseil d'administration de la **Theater Federatioun**, dans le Comité de pilotage de l'**Arts Council** et depuis 2019 également dans la **Commission consultative** qui traite les dossiers des intermittent.e.s et artistes professionnel.le.s indépendant.e.s.

Le **CA de l'ASPRO** de 2019 s'est composé de **15 membres** représentant une grande variété de métiers, ce qui nous a permis de discuter des différents sujets avec des points de vues très variés. Le CA s'est réuni régulièrement (hormis une pause pendant l'été) toutes les 3 semaines à la Banannefabrik.

Par la publication du premier **Glossaire** au début de l'année 2019, nous avons voulu présenter et expliquer une grande partie des métiers du spectacle vivant au Luxembourg. Notre objectif était de montrer la diversité des métiers et de leurs tâches sur et derrière la scène et de les valoriser tous en montrant qu'ils sont chacun une pièce du grand puzzle que constitue une production. La version 1.0 du Glossaire a été saluée par beaucoup d'artistes et d'intéressé.e.s à la culture et nous allons continuer ce travail à l'avenir en complétant le Glossaire.

Le **nombre de nos membres a augmenté** et avec lui la **diversité des métiers** que nous représentons. Beaucoup de nos membres exercent plusieurs métiers. Non seulement elles/ils travaillent dans plusieurs disciplines, mais elles/ils sont aussi responsables de multiples tâches dans une même production.

Il nous est apparu évident qu'après l'élaboration du Glossaire, il faudra aussi réfléchir sur des **recommandations tarifaires** pour les différents métiers. Le CA de l'ASPRO ainsi que des groupes de travail constitués par certain.e.s de nos membres représentant les métiers ont beaucoup discuté sur cette grille tarifaire. Les points cruciaux lors des discussions ont été qu'en tant que professionnel.le.s du spectacle vivant nous demandons une rémunération juste pour notre travail, que l'accumulation des différents métiers en une personne doit être honorée en conséquence et qu'il devrait être possible de vivre de son métier.

Lors d'une entrevue avec les représentant.e.s du **Ministère de la Culture** en février 2019, l'ASPRO a demandé une **convention** qui a été accordée encore avant l'été. Cette convention permet à l'ASPRO d'avoir recours à des experts qui nous conseillent sur des matières, comme par exemple la TVA ou les droits d'auteur, et les appliquent spécifiquement à nos situations. D'autre part, tout le travail administratif de l'ASPRO peut à présent être effectué par une administratrice professionnelle, ce qui constitue une plus-value pour le CA et pour tou.te.s nos membres. A côté de notre site internet avec son Espace Membres, une meilleure communication avec nos membres est devenue possible par le biais de newsletters plus régulières ainsi qu'un contact très personnel via email.

Un autre sujet abordé avec le Ministère de la Culture a été le **régime de l'intermittent.e du spectacle et de l'artiste professionnel.le indépendant.e.** Suite à l'appel lancé par le Ministère à toutes les associations de collecter les doléances de leurs membres, l'ASPRO a déposé en novembre 2019 un dossier avec les réflexions et les problématiques que nos membres nous ont communiquées par rapport au "statut" et à la demande des aides financières. Dans le contexte professionnel actuel, il est impossible pour la plupart des artistes du spectacle vivant de (sur)vivre au Luxembourg sans les aides du Ministère de la Culture.

Voilà pourquoi il est très difficile de faire à ce moment précis un bilan de l'année 2019 sans penser à tout ce qui s'est passé dans le secteur du spectacle vivant au Luxembourg **depuis le 16 mars 2020**, début d'un confinement presque mondial. Tous les problèmes et sujets sur lesquels nous avons déjà travaillé avant la crise se sont soudainement amplifiés en revêtant un caractère d'urgence jamais connu auparavant. Sont réapparues brusquement les notions de droits d'auteur, de contrats, de code de déontonlogie.

L’échange avec le Ministère de la Culture et avec la Theater Federatioun s’est révélé être d’une très grande importance. Le Ministère de la Culture et le Gouvernement ont pris rapidement des **mesures spécifiques** pour aider les artistes financièrement et pour relancer de nouvelles productions dans une deuxième phase.

Dès le début du confinement s’est développée une **nouvelle collaboration avec les autres associations professionnelles du secteur** – AAPL, ACTORS.lu, ALTA, LARS et FLAC. Ensemble nous avons créé un échange avec le Ministère de la Culture et nous avons émis des demandes d’actions supplémentaires pour les artistes et technicien.ne.s. Bien que chacune de ces associations ait des demandes spécifiques, il sera possible à l’avenir de réfléchir ensemble sur des sujets comme les mesures sociales au bénéfice des intermittent.e.s du spectacle et des artistes professionnel.le.s indépendant.e.s.

J’aimerais conclure en remerciant le CA de l’ASPRO, chaque membre qui s’est engagé.e dans le travail sur le Glossaire, sur les recommandations tarifaires ou dans tout autre groupe de travail ainsi que Jill qui coordonne tous nos efforts. **Un grand merci** pour leur engagement sur lequel repose tout le travail de l’ASPRO.

Peggy Wurth



Activités 2019

Publication du GLOSSAIRE

ASPRO a publié le **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg** le 6 mars 2019. Saluée par le Ministère de la Culture, des institutions, des artistes ainsi que par la presse, cette première édition du glossaire présente **22 métiers** du spectacle vivant exercés par les membres de l'ASPRO. Des suggestions pour ajouter des métiers nous sont parvenues dès la publication du glossaire. Une mise à jour réalisée en étroite collaboration avec nos membres sera publiée prochainement, probablement encore en 2020.

www.aspro.lu/fr/glossaire-des-metiers



Activités 2019

En interne - réunions

• 13 réunions du Conseil d'administration

• 4 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou.te.s les membres ou ciblés par métiers



• 1 soirée de fin d'année le 17.12.2019 à laquelle étaient convié.e.s tou.te.s les membres



Activités 2019

Sujets traités

Recommandations tarifaires

Le CA de l'ASPRO ainsi que les membres assistant aux réunions du groupe de travail se sont penché.e.s longuement sur la questions des recommandations tarifaires. En 2019 (et au cours de la première moitié de l'année 2020) beaucoup d'allers-retours ont eu lieu entre le CA et les groupes représentant les différents métiers. L'ASPRO s'est inspirée des fonctionnements présents dans nos pays voisins et a réfléchi en profondeur sur un système prenant en compte l'ancienneté des professionnel.le.s du spectacle vivant. Un autre point crucial est la reconnaissance et la rémunération du temps de préparation pour tous les métiers. En réalité, le travail de la plupart des professionnel.le.s du spectacle vivant ne commence pas le premier jour des répétitions, mais bien avant. Les discussions continuent en 2020 et des conclusions qui mettent tous les métiers d'accord s'annoncent.

Activités 2019

Sujets traités

TVA

L'ASPRO a consulté un expert en matière de TVA en décembre 2019 qui a expliqué à une délégation du CA les principes de base de la TVA ainsi que les implications spécifiques pour nos métiers. L'information la plus importante, que nous avons partagé avec nos membres dans une newsletter, a été que tout.e indépendant.e qui accomplit « à titre habituel des opérations relevant d'une activité économique généralement quelconque, quels que soient les buts ou les résultats de cette activité et quel qu'en soit le lieu » est assujetti.e à la TVA. Chacun.e de nos membres doit ainsi avoir un numéro de TVA quitte à ce que les personnes qui ont un revenu annuel de moins de 30.000€ (indemnités pour intermittent.e.s du spectacle non comprises) peuvent bénéficier du régime de la franchise qui les dispense à facturer la TVA.
D'autre part l'ASPRO s'est engagée pour l'instauration du taux de TVA super-réduit de 3% pour les professionnel.le.s du spectacle vivant (cf. page 17).

Activités 2019

Sujets traités

Contrats

L'ASPRO a relancé au sein de la Theater Federatioun le projet d'une charte autour des contrats qui comprend les points essentiels de la négociation à la signature des contrats (p. ex. que les contrats soient négociés et signés avant le début du travail, que les cachets soient négociés HTVA, le versement du cachet en tranches…). L'idée a émergée ensuite d'établir ensemble avec les producteurs membres de la Theater Federatioun un contrat type. L'ASPRO a consulté à cet effet une avocate en 2020.

Mesures sociales pour artistes et intermittent.e.s du spectacle

Déjà entamée au début de l'année 2019, l'ASPRO a approfondi sa réflexion au sujet des mesures sociales pour intermittent.e.s et artistes en octobre et novembre 2019 afin de répondre à la consultation publique lancée par le Ministère de la Culture (cf. page 17).

Promotion et communication

L'ASPRO a commencé en 2019 à réfléchir à des actions de sensibilisation du public. L'idée est de réaliser une vidéo qui présente au grand public les nombreux métiers du spectacle vivant. L'élaboration de cette vidéo continue en 2020.

Activités 2019

Services aux membres

• 6 **newsletters** envoyées à tou.te.s les membres avec les actualités du secteur et 2 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques

• **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiées les actualités du secteurs (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques…), des liens utiles et des documents modèles (factures, notes de frais…).

• **Recueil et relai des doléances** : après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, l'ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, Theater Federatioun…).

• **Un rapport personnel** : l'ASPRO est à la disposition de ses membres via mail (info@aspro.lu) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, l'ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes.

Activités 2019

Entrevue avec des représentant.e.s du Ministère de la Culture

Le 27 février 2019 une délégation de l'ASPRO a été accueillie au Ministère de la Culture par Jo Kox et Nora Si Abderrahmane, la ministre Sam Tanson ne pouvant malheureusement pas être présente pour cause de maladie. Dans cette entrevue, Peggy Wurth, Jean Bermes, Nora Koenig et Annick Pütz ont exposé la réalité du terrain et les défis auxquels sont confronté.e.s les professionnel.le.s du spectacle vivant. ASPRO a présenté son *Glossaire des Métiers* ainsi que la première ébauche de sa charte autour des contrats destinée à être signée par les producteurs. ASPRO a également demandé à avoir un.e. représentant.e dans la Commission consultative concernant les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle (entrée en vigueur le 24 octobre 2019, cf. page 18). Suite à cet échange et sur le conseil des représentant.e.s du Ministère de la Culture, l'ASPRO a déposé une demande officielle de conventionnement.

Convention

Le 8 juillet 2019 l'ASPRO a signé une convention avec le Ministère de la Culture. Un avenant a été signé le 28 janvier 2020.



Activités 2019

Réaction à la consultation publique au sujet des mesures sociales pour artistes et intermittent.e.s au Luxembourg

Suite à la lettre de Madame la Ministre du 4 octobre 2019 et à l'appel public lancé par le Ministère de la Culture le 25 octobre 2019, l'ASPRO a initié une consultation interne auprès de tou.te.s ses membres au sujet des mesures sociales pour intermittent.e.s du spectacle et artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. et a recueilli de nombreux témoignages et idées. En résulte un document de doléances de 6 pages envoyé au Ministère de la Culture le 28 novembre 2019.

Réaction à l'instauration du taux de TVA super-réduit de 3%

Ensemble avec la Theater Federatioun et d'autres associations professionnelles, l'ASPRO s'est engagée pour l'instauration du taux de TVA super-réduit pour les professionnel.le.s du spectacle vivant. Nous avons salué vivement les efforts du Ministère de la Culture qui ont abouti à la mise en place du taux super-réduit de 3% pour les écrivains, compositeurs et artistes-interprètes. L'ASPRO a été en dialogue constant avec le Ministère de la Culture avant la publication de la circulaire N°800 qui définit la notion d'artiste-interprète et énumère les métiers qui peuvent appliquer le taux super-réduit de 3% et les métiers qui en sont exclus. Malheureusement cette circulaire publiée le 17 janvier 2020 ne reprend pas tous les métiers du spectacle vivant (not. les assistant.e.s à la mise en scène, les créateur.rice.s lumière et les pédagogues de théâtre ont été oubliés) et contient selon l'ASPRO une erreur d'appréciation au niveau de certains métiers comme celui du créateur de costumes. Après avoir consulté l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA, l'ASPRO conseille à ses membres d'appliquer en cas de doute le taux normal de 17% afin d'éviter un redressement rétroactif à charge de l'indépendant.e.

Activités 2019

Représentations officielles

• 2 membres de l'ASPRO (Peggy Wurth et Nora Koenig jusqu'au 13 mars 2019 ; Peggy Wurth et Jill Christophe à partir du 13 mars 2019) siègent au **Conseil d'administration de la Theater Federatioun.** Les sujets portés par l'ASPRO sont, outre la charte autour des contrats déjà mentionnée, l'instauration d'un code de déontologie, l'élargissement de la présence des professionnel.le.s du spectacle vivant luxembourgeois.es à d'autres festivals qu'uniquement Avignon (et Prague), les droits d'auteur ainsi qu'une réflexion sur l'avenir du spectacle vivant au Luxembourg.

• 1 membre de l'ASPRO (Giovanni Zazzera) représente l'ASPRO au Ministère de la Culture dans la **Commission consultative** concernant 1) les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique (membre suppléant : Jean Bermes). La Theater Federatioun est représentée dans cette commission également par une membre de l'ASPRO, Linda Bonvini (membre suppléante : Jill Christophe).

• Peggy Wurth en tant que présidente représente l'ASPRO dans le Comité de pilotage en vue de la création de l'**Arts Council**.

• L'ASPRO participe à un **groupe de travail sur la formation continue** des artistes qui réunit le 3-CL et la Theater Federatioun.

Activités 2019

Lancement de la saison théâtrale

L'ASPRO a participé avec un stand au Lancement de la saison théâtrale organisé par la Theater Federatioun le 14.09.2019 dans la Grand-rue à Luxembourg-ville.



Photos: boshua – Bohumil KOSTOHRYZ, Philippe KOHN, Ministère de la Culture